FREE

CHARTE DU

RESPONSABLE JEUNESSE

Concernant la **protection de la jeunesse** dans l'église

LES BUTS

Le premier but de cette charte est de fournir un cadre sécurisant pour les jeunes et les moniteurs lors des activités d'église. Le second but est de prévenir tout abus sexuel. Dans cette charte, le mot « parent » désigne également le responsable légal, de même que le mot « responsable » désigne également le moniteur ou la monitrice et l'aide-moniteur ou l'aide-monitrice.

LES DEVOIRS DU RESPONSABLE JEUNESSE

Sécurité et bien-être des jeunes

Le responsable veille à la sécurité et au bien-être des jeunes au cours des activités dont il est responsable.

Il reste attentif aux besoins spécifiques des jeunes, comme les problèmes de santé (allergies, maladies) signalés par eux-mêmes ou par leurs parents, et informe les autres responsables de ces situations avec l'accord des parents ou des jeunes concernés.

Respecter la liberté

Dans le but de protéger la liberté, notamment religieuse, des jeunes, le responsable ne doit pas les contraindre à accomplir des actes contre leur volonté. Par exemple, il ne doit pas forcer un jeune à prier, à lire la Bible à haute voix (s'il ne se sent pas à l'aise ou a des difficultés de lecture), ou à prendre un engagement public devant Dieu s'il ne se sent pas prêt. Le respect du cheminement spirituel individuel est essentiel.

Fin des activités

À la fin des activités, les jeunes peuvent quitter le groupe (KT, groupe de jeunes, etc.) de manière autonome, à condition, pour les mineurs, d'avoir reçu l'autorisation préalable de leurs parents, de respecter les consignes de sécurité et les dispositions légales en vigueur.

Pour les grands événements à l'extérieur des locaux de l'église, un système de suivi peut être mis en place (par exemple, une liste de présence, des points de rencontre désignés) pour garantir que tous les jeunes quittent l'activité en toute sécurité. Le responsable doit s'assurer qu'aucun jeune ne quitte le groupe sans en informer un membre de l'équipe et sans respecter les consignes de sécurité établies.

Sorties

Pour toute sortie hors de l'église, les jeunes mineurs doivent obtenir une autorisation préalable de leurs parents. Le nombre de responsables nécessaires pour accompagner les jeunes dépend de l'effectif. Il est recommandé d'avoir au moins un responsable pour 12 jeunes de 12 ans et plus. Dans tous les cas, un minimum d'un responsable majeur doit être prévu pour chaque sortie.

Concernant le transport, le conducteur doit disposer du permis adapté au véhicule (voiture, minibus, etc.). Les élèves conducteurs ne sont pas autorisés à conduire un groupe

lors d'activités. Les conducteurs doivent impérativement respecter les dispositions légales en vigueur pour ce qui concerne l'alcool au volant. La sécurité pendant le transport est primordiale.

L'ATTITUDE DU RESPONSABLE ENVERS LES JEUNES

Respect et intérêt

Le responsable respecte les jeunes, leur accorde de l'intérêt et veille à leur sécurité physique, psychologique et spirituelle, en mettant l'accent sur leur bien-être global.

Il encourage les jeunes à partager leurs pensées, leurs émotions et leurs expériences de manière ouverte et bienveillante, en créant un environnement où chacun se sent libre de s'exprimer.

Le responsable respecte le cheminement spirituel de chaque jeune, en comprenant que même si leurs croyances peuvent évoluer, ils sont capables de témoigner d'une foi authentique et personnelle.

La discipline

Il revient à l'équipe de responsables de définir un cadre clair et les mesures appropriées à prendre en cas de difficultés de comportement. En aucun cas, un responsable ne doit recourir à la violence physique ou verbale.

Le respect mutuel et la communication sont essentiels pour résoudre les conflits. Si des problèmes persistent, il revient au responsable d'user de sagesse pour discerner quelles sont les meilleures personnes à impliquer dans le processus (parents, pasteur, etc.) afin de trouver ensemble la meilleure solution pour le bien-être et le respect de tous.

La droit à l'image

Les photos et vidéos prises lors des activités

doivent être réservées à un usage interne. Il est interdit de diffuser ces images sans autorisation préalable, en particulier sur les réseaux sociaux, les sites internet ou à travers des flyers.

Toute diffusion ou utilisation publique de ces photos et vidéos nécessite l'accord préalable des parents (pour les mineurs) ou des jeunes concernés.

La relation avec les parents

Une communication régulière avec les parents est encouragée, en particulier pour les parents des mineurs. Il est important que les responsables tiennent les parents informés des horaires des activités et du vécu des jeunes, afin de garantir leur sécurité et leur bien-être.

En cas de blessures physiques ou de situations où un jeune, mineur ou adulte, a vécu un événement difficile, les parents (pour les mineurs) ou les responsables concernés doivent être immédiatement informés.

CRITÈRES POUR DEVENIR RESPONSABLE JEUNESSE

Être membre de l'église

Pour être responsable des activités destinées aux jeunes, il est souhaitable que la personne soit membre de l'église et qu'elle s'engage à être en accord avec la confession de foi de l'église.

Cet engagement permet de garantir que les responsables partagent les valeurs et la vision spirituelle de l'église, tout en créant un environnement cohérent et respectueux pour les jeunes, qu'ils soient mineurs ou adultes.

Vivre les valeurs de la foi

Le responsable s'engage à viser la cohérence entre les enseignements bibliques transmis et sa vie personnelle. Il est appelé à incarner les valeurs de la foi chrétienne de manière cohérente et authentique, en cherchant à aligner sa vie personnelle avec les enseignements de l'Évangile.

Le responsable s'engage à prier pour les jeunes dont il a la charge, en cherchant à entretenir une relation authentique avec eux, même en dehors des moments d'activité. Il encourage les jeunes à développer et approfondir leur propre relation avec Dieu, en étant présent pour les soutenir dans leur parcours spirituel.

Âge minimum

L'âge minimum conseillé pour devenir responsable est de 16 ans. S'ils sont mineurs, ils sont sous la responsabilité du responsable du secteur jeunesse de l'église, qui veille à leur encadrement et à leur bien-être pendant les activités.

Extrait spécial du casier judiciaire

Dans un souci de transparence et de sécurité, il est nécessaire que tout responsable fournisse un extrait spécial de casier judiciaire (les frais liés à cette démarche peuvent être pris en charge par l'église). Cette procédure témoigne du sérieux avec lequel l'église protège les jeunes et veille à leur sécurité.

Formation continue et vie d'équipe

Chaque responsable est encouragé à participer à une formation continue, qu'elle soit organisée par l'église ou par des tiers. Cela permet d'approfondir ses compétences et son rôle d'accompagnement. La participation régulière aux réunions et aux temps de préparation des équipes de responsables est également essentielle pour maintenir une cohésion d'équipe et garantir la qualité des activités proposées aux jeunes.

Autres aides

Dans diverses occasions, une personne qui n'a pas signé la charte du moniteur ni fourni son extrait spécial de casier judiciaire peut venir aider de manière ponctuelle. Cela peut concerner des intervenants externes, comme des spécialistes invités pour animer des ateliers ou des événements particuliers tels que des camps. Cependant, il est impératif que cette personne soit connue et validée par le responsable du groupe à ce moment-là. Cette précaution garantit la sécurité et le bon déroulement des activités.

Références pour un nouveau membre qui devient moniteur

Le responsable du secteur jeunesse s'assure auprès des responsables de l'église que le nouveau membre n'a pas de contre-indications pour travailler avec les jeunes et que ses valeurs sont en accord avec la foi chrétienne. Une fois cette vérification effectuée, la signature de la charte et la remise d'un extrait spécial de casier judiciaire lui sont demandées afin de garantir la sécurité et le respect des valeurs de l'église.

PRÉVENIR LES ABUS

Seul dans une pièce

Les responsables doivent rester vigilants face aux risques potentiels liés au fait d'être seuls dans une pièce avec un jeune, porte fermée, afin de prévenir toute situation pouvant être mal interprétée. En cas de discussion privée, privilégier un lieu discret mais visible, ou la présence d'une tierce personne. Cela assure à la fois la confidentialité, la sécurité de tous, et la transparence des échanges.

Le contact physique

Le contact physique entre un responsable et un jeune n'est pas interdit, mais il doit toujours rester approprié et respectueux des limites personnelles de chacun et du cadre légal en vigueur. Cela est particulièrement important lors des temps de prière, où le respect et le consentement sont essentiels.

Lors des moments de prière, si un geste physique est proposé (par exemple, l'imposition des mains), il est crucial d'obtenir le consentement du jeune et de veiller à son confort. Il est encouragé à ce que les responsables hommes prient pour les jeunes hommes, et les responsables femmes pour les jeunes femmes, afin de maintenir un cadre respectueux.

Si un comportement de contact physique inapproprié est observé ou s'il existe un malaise avec un jeune à cet égard, il est crucial d'en parler en toute transparence avec un autre responsable ou pasteur. Pour les mineurs, il est également important d'informer les parents si la situation le nécessite.

La suspicion d'abus

Selon la loi, toute personne en relation avec des mineurs dans l'exercice d'une fonction est astreinte à l'obligation de signalement quand elle constate une mise en danger dans le développement du mineur (maltraitance physique, maltraitance psychique, négligence grave et abus sexuel). Les responsables bénévoles ne sont pas astreints à cette obligation de signalement, mais ont la possibilité de le faire s'ils le jugent pertinent pour la situation. Pour cette raison, le responsable ne devrait pas promettre à un jeune mineur de garder secrète une conversation.

PROCÉDURE D'URGENCE EN CAS DE SUSPICION D'ABUS

Attitude à adopter

- Avertir le Conseil ou les responsables de la communauté.
- Prendre contact avec des spécialistes (voir lien ci-dessous) avant d'agir ou d'informer des tiers. En cas de suspicion : de façon anonyme. En cas de faits avérés : dénonciation.
- Confronter le suspect, avec grâce et paix.
- Le suspendre de toute activité en lien avec les jeunes.
- Poser/se poser la question s'il n'y a pas d'autres victimes.
- Adresses des organes à contacter par canton en cas de suspicion d'abus : www.lafree.ch/abus.

Toute personne témoin ou victime d'abus, ou proche de la victime ou de l'auteur(e) de l'abus, peut procéder à un signalement par une déclaration ou un témoignage adressé directement aux responsables d'Église ou à stopabus@lafree.ch ou à signalement-externe.abus@lafree.ch.

CHARTE DU

RESPONSABLE JEUNESSE

À retourner au responsable du secteur jeunesse de l'église

Prénom et Nom

_____

Adresse e-mail

_____

Adresse

_____

_____

Date de naissance

.... / .... / ....

J J M M A A A A

Numéro de téléphone

_____

Numéro de portable

_____

Je reconnais l'importance du ministère jeunesse et je m'engage à participer activement au tournus ou au programme en place. Je suis sous l'autorité du responsable du secteur jeunesse de l'église pour toutes les questions liées à mon implication. En cas d'absence, il est de ma responsabilité de trouver une personne capable de me remplacer.

Je comprends que la fin de mon engagement se fait idéalement pendant les vacances d'été, mais en cas de difficulté majeure, il est possible de discuter d'une pause ou d'un autre délai avec le responsable jeunesse.

Je m'engage à offrir un programme de qualité, adapté à mes dons et talents, et à encourager les jeunes à grandir dans leur relation avec Dieu. Pour ce faire, je veille à entretenir ma propre relation personnelle avec Dieu et à être un modèle d'attitude pour les jeunes.

J'ai lu la charte du responsable pour la protection de la jeunesse dans l'église et m'engage à l'appliquer.

Date	Le/La moniteur.trice	Le/la responsable jeunesse
_____	_____	_____